

CONSEIL MUNICIPAL du 27 juin 2014

Compte Rendu

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Lucien BATTANDIER, Danielle BRUNO, Ingrid MEUNIER, Bernard THIEN, Pierre-Antoine DEJOB, Fabrice LABOURÉ, Sylviane DONJON, Serge DUMAS

MEMBRES ABSENTS : Delphine LORON TRAVARD

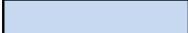
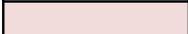
SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christine CHARRET

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- *le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2014*

Rythmes scolaires

- Rythmes scolaires à partir du 2 septembre 2014

	Garderie
	Temps scolaires
	TAP – Temps d'Activités Périscolaires
	Cantine

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 30 – 8 h 45				
8 h 45 – 11 h 45				
11 h 45 – 13 h 30	11 h 45 – 13 h 30	11 h 45 – 12 h 15	11 h 45 – 13 h 30	11 h 45 – 13 h 30
13 h 30 – 15 h 45	13 h 30 – 15 h 45		13 h 30 – 15 h 45	13 h 30 – 15 h 45
15 h 45 – 16 h 30	15 h 45 – 16 h 30		15 h 45 – 16 h 30	15 h 45 – 16 h 30
16 h 30 – 18 h 00	16 h 30 – 18 h 00		16 h 30 – 18 h 00	16 h 30 – 18 h 00

- Convention avec l'Accueil de Loisirs du Pays d'Urfé

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2014, avec l'ALSH du Pays d'Urfé, ayant pour objet de fixer les modalités de fonctionnement entre les deux parties, pour la gestion et le financement des heures de périscolaires, créées par la réforme des rythmes scolaires.

- Recrutement d'un agent contractuel à compter du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2014

Cindy SANCHEZ est recrutée à compter du 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 31 août 2014 pour assurer :

- la garderie périscolaire tous les matins et le soir en alternance avec Patricia PEND
- le TAP (Temps d'Activités Périscolaires) en binôme avec Patricia PEND
- la cantine en binôme avec Patricia PEND
- le ménage de la salle Claude d'Urfé après la cantine

Cindy SANCHEZ travaillera au Point com un samedi sur deux et assurera le remplacement de Patricia PEND pendant ses congés.

Prix de la restauration scolaire 2014/2015

Le conseil municipal décide pour l'année scolaire 2014-2015 de fixer la participation des parents au frais de repas pris par leurs enfants à la cantine scolaire à 3.12 €, soit une augmentation de 2 %.

Le tarif sera identique dans les trois communes du RPI.

Prix de l'accueil périscolaire 2014/2015

Le conseil municipal décide de maintenir le droit d'inscription à la garderie périscolaire qui restera donc à 60 € par enfant pour l'année scolaire 2014-2015.

Le droit d'inscription pourra être réglé :

- 1 chèque de 60 € à l'inscription en septembre
- 3 chèques de 20 € à l'inscription en septembre retirés en septembre, décembre et mars

Les horaires d'accueil des enfants à l'école de Champoly seront les suivants pour l'année scolaire 2014/2015.

- Le matin (L-M-Me-J-V) de 7 h 30 à 8 h 45
- Le soir (L-M-J-V) de 16 h 30 à 18 h 00
- Le mercredi midi de 11 h 45 à 12 h 15

Demande de subvention association « L'Art en Place »

Le conseil municipal est favorable à l'attribution d'une aide mais souhaite connaître l'objet des dépenses relatives à la manifestation du 5 juillet avant d'en déterminer le montant. Des pièces complémentaires sont demandées à l'association.

Demande de subvention association « Les Grenadières du Haut Forez »

Le conseil municipal accorde une subvention de 10 € correspondant à l'adhésion à l'association

Désignation des délégués :

- A la Communauté de communes du Pays d'Urfé
 - Commission voirie
 - Titulaire : Serge DUMAS
 - Suppléant : Daniel PEROTTI
 - Commission ordures ménagères
 - Titulaire : Ingrid MEUNIER
 - Suppléant : Pierre Antoine DEJOB
 - Commission Très haut Débit
 - Titulaire : Lucien BATTANDIER
 - Suppléant : Serge DUMAS
- Au Conseil d'Administration de l'association Passerelle 109
 - Titulaire : Christine CHARRET
- A l'Accueil de Loisirs du Pays d'Urfé
 - Titulaire : Ingrid MEUNIER
 - Suppléant : Sylviane DONJON

Convention Espace VTT des Bois Noirs

Jusqu'à ce jour, les communes membres de l'association versaient directement à l'Espace VTT la somme de 150€ de cotisation annuelle.

La Communauté de Communes du Pays d'Urfé a décidé de conventionner avec l'association Espace VTT pour le suivi et l'entretien des circuits de l'Espace VTT pour le compte des communes membres sur son périmètre. Afin d'éviter pour l'association Espace VTT, la multiplication d'interlocuteurs sur le périmètre de la CCPU, la nouvelle convention, validée en Conseil Communautaire le 26 février 2014 prévoit que :

La Communauté de Communes assure à la place de la commune :

- le suivi régulier du balisage et l'entretien des circuits de l'Espace VTT,
- l'entretien des points de départs et leur signalétique avec le mobilier,
- le versement de la cotisation annuelle de 150€ pour le coût du balisage et de cote part d'adhésion à la Fédération Française de Cyclisme, et par la prise en charge du coût des panoramiques implantés sur la commune susceptibles d'être remplacé lors de la réédition des topos guides.
- les relations partenariales avec l'association Espace VTT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'approuver le projet de convention entre la commune et la communauté de communes du pays d'Urfé.

Extension BT – La Verchère – propriété GUIRONNET

Le conseil municipal décide l'extension du réseau d'électricité afin de raccorder la parcelle appartenant à Thierry Tamain et vendue à M. Guironnet (La Verchère).

Voirie 2014

Le conseil municipal prévoit des travaux de réfection de voirie sur le chemin du Piolard. Une enveloppe supplémentaire d'environ 4 000 € est demandée à la communauté de communes.

Décision modificative au budget communal 2014

Il convient d'apporter une modification au budget primitif communal 2014, les prévisions budgétaires n'étant pas suffisantes :

Dépenses d'investissement

Compte 2131 opération 197 (ex relais mousquetaires) - 5 000.00 €

Compte 21531 opération 200 (réseau EP La Chintre) + 5 000.00 €

Transfert des pouvoirs de police de maire relevant du code de la construction et de l'habitation

Le Maire informe le conseil municipal de son opposition à transférer à la communauté de communes du Pays d'Urfé les pouvoirs de police de Maire relevant du code de la construction et de l'habitat.

Questions diverses

- Comité des fêtes
 - Monsieur le Maire renouvelle à l'assemblée que des tickets de manège ont été offerts par la commune aux enfants de plus de 4 ans scolarisés sur le RPI ainsi qu'aux enfants de Champoly scolarisés à l'extérieur
 - Monsieur le Maire informe des dégâts occasionnés par le déversement malencontreux d'un bidon d'huile sur la voirie devant l'église. Une déclaration sera faite auprès de notre compagnie d'assurances.

- Monsieur le Maire fait part des demandes de l'Union Sportive d'Urfé
 - Pose de lavabo dans les vestiaires
 - Mettre du gore sur le parking à l'entrée du stade
 - Terrasser derrière les buts (côté forêt) et mettre du gore
 - Éclairage terrain de foot

- Ordures ménagères : un courrier sera adressé aux habitants du Piolard rappelant qu'il est interdit de déposer verre, papier, emballages, excréments d'animaux, Placoplatre... dans le conteneur collectif situé en bordure de la voirie communale.

- Le conseil municipal adopte :
 - La motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
 - La motion contre le périmètre d'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires

Séance levée à 23 h 45

Le Maire
Daniel PEROTTI